

Procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de M. Alban FONTENILLE Maire.

PRESENTS : MM BENOIT M. - BENOIT R - BESSY J. – BOURG F - CHARRETIER J. - COHAS E. -FONTENILLE A. – LAURENCERY E. - MAZET M. - MOREL C.

ABSENT NON EXCUSE : Monsieur Cédric DERORY

SECRETARE : Monsieur Fabien BOURG

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 mai 2023 :
Approuvé à l'unanimité.

2. Désignation des représentants aux élections sénatoriales

Vu le Code électoral,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2010-1723 du 30 décembre 2010,

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministre de l'Intérieur du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après avoir voté à bulletin secret et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DESIGNE** Monsieur FONTENILLE Alban à 5 voix comme délégué titulaire,
- **DESIGNE** Monsieur BOURG Fabien à 10 voix comme 1^{er} délégué suppléant,
- **DESIGNE** Madame MAZET Mathilde à 9 voix comme 2^{ème} déléguée suppléante,
- **DESIGNE** Monsieur BENOIT Roland à 7 voix comme 3^{ème} délégué suppléant.

Questions diverses :

- Monsieur Roland BENOIT sollicite un bilan de mi-mandat à Monsieur le Maire. Un bilan sera établi, et présenté lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

La séance est levée à 19h38.

Le secrétaire de Séance
Fabien BOURG



Le Maire
Alban FONTENILLE

